



Vous recevez, dans la livraison syndicale de cette semaine, une offre exclusive aux membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Nous vous invitons à consulter la lettre de *La Capitale* et à communiquer avec eux pour obtenir de plus amples informations.

IMPORTANT | CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOCALE



renouveler l'Entente locale ne fait que commencer. Nous avons déjà réalisé plusieurs étapes préalables à cette négociation.

Les membres du conseil d'administration et les conseillères ont dans un premier temps consulté l'ensemble de leurs notes afin d'identifier les problèmes relevés depuis la dernière négociation. Nous avons aussi examiné de fond en comble l'entente actuelle pour déceler les différents éléments qui pourraient améliorer les conditions de travail des enseignant(e)s.

Les enseignant(e)s de votre comité de négociation composé de quatre (4) membres issus des différents secteurs (EDA, FP, primaire et secondaire) ont par la suite apporté leurs suggestions pour bâtir cette consultation.

De plus, nous avons consulté des groupes d'enseignant(e)s de tous les secteurs (accueil, adaptation scolaire, EDA, FP, préscolaire, primaire, secondaire et spécialistes au primaire) pour nous aider à préparer le questionnaire de la consultation.

Finalement, nous avons présenté le document de consultation au conseil des personnes déléguées (CPD) qui nous a soumis ses suggestions pour peaufiner le document.

Comme vous pouvez le constater rien n'a été laissé au hasard dans le but de produire la consultation la plus complète possible.

Les choix qui s'offrent à nous sont nombreux, nous pourrions amé-

La consultation débutera le 25 avril et se terminera le 19 mai 2017. Le long processus qui nous mènera au dépôt de vos demandes lors de la négociation qui permettra de

liorer notamment le processus d'affectation, la répartition des tâches, le fonctionnement du CPEPE/CPEPC, la tâche des enseignant(e)s, améliorer ou transformer les congés spéciaux, etc. Ce ne sont là que des exemples des enjeux de cette consultation qui nous permettra de préparer les demandes que nous déposerons à la table de négociation.

Le renouvellement de l'Entente locale débute cette semaine par la livraison dans chaque établissement du cahier de consultation qui sera spécifique à chaque secteur. Assurez-vous d'obtenir votre copie. Les enseignant(e)s absent(e)s pour différents motifs (congés de maladie, sans solde, maternité, etc.) et les enseignant(e)s à taux horaire ainsi que les enseignant(e)s hors-centre recevront leur copie par la poste. **Les enseignant(e)s suppléant(e)s devront communiquer par téléphone (514-645-4536) avec le SEPI** et il nous fera plaisir de leur faire parvenir un questionnaire avec une enveloppe de retour préaffranchie.

Cette consultation n'est que la première étape qui nous permettra d'élaborer nos demandes. Elle est toutefois essentielle, car elle nous permettra d'un même souffle de commencer la mobilisation. Vos réponses à ce questionnaire nous permettront de rédiger vos demandes qui seront étudiées dans un premier temps au CPD qui pourra ensuite faire les recommandations jugées appropriées à l'assemblée générale. Elles devront être par la suite approuvées par l'assemblée générale.

Nous vous avons réservé un espace *Commentaires* à la fin de chaque section du questionnaire. Profitez de l'occasion pour nous soumettre vos suggestions.

Le succès de cette consultation est maintenant entre vos mains. Votre participation massive à cette consultation n'est pas seulement importante, mais essentielle à la rédaction du cahier de demandes.

Participez-y et incitez vos collègues à y participer!

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA

ACTIVITÉ POUR TOUS
** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Le mercredi 3 mai de 16h30 à 18h30:** débats collectifs sur le mode de scrutin aux bureaux du SEPI

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 11 mai de 16h à 20h:** conseil des personnes déléguées (CPD) au Centre communautaire Roussin

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 26 avril 2017:** conseil des commissaires de la CSPĪ



INFO | ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Négociation locale

Serafino Fabrizi, Catherine Faucher et Sylvain Frenette présentent le cahier de consultation sur le renouvellement de l'Entente locale. Les personnes déléguées apportent des suggestions de modifications.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

LECTURE | REVUE À BÂBORD!

Dans sa toute récente facture, le numéro 69 de la toujours très intéressante revue sociale et politique *À Bâbord!* parvient dans vos milieux juste à temps pour commencer les beaux jours de lecture à l'extérieur sous les rayons timides mais encourageants du soleil. Outre le dossier qui célèbre les 50 ans d'existence des cégeps, vous pourrez trouver, selon vos intérêts, des textes traitant de l'influence de l'ère Trump sur le Québec, une chronique *Éducation* qui pose la question: «Le téléphone intelligent rend-il bête?», un retour dans le passé avec les 40 ans de la loi 101, d'autres écrits sur ce qui se passe à l'international en termes de luttes, tout plein de suggestions lecture et bien d'autres choses encore! Si vous n'y avez jamais jeté un coup d'œil, c'est le moment d'apprivoiser cette revue afin que le prochain numéro devienne votre chien de poche estival. On s'en reparle!

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca



© À Bâbord!

INFO | DÉBATS COLLECTIFS : MODE DE SCRUTIN

QUAND? Mercredi le 3 mai 2017 de 16h30 à 18h30

OÙ? Aux bureaux du SEPI

INSCRIPTION? Par téléphone au 514-645-4536

Ce débat est ouvert à tous les membres du SEPI.

Brevages et léger goûter seront offerts.

Nous vous invitons à venir réfléchir au mode de scrutin au Québec et au Canada dans l'optique d'une refonte visant à assurer une meilleure représentation de la population. Le décalage actuel entre la représentativité et les votes exprimés ne pourra être résolu qu'en modifiant le système actuel pour un système de scrutin proportionnel.

Il existe un certain nombre de modèles de scrutin proportionnel à travers le monde.

Venez discuter des critères ou des principes directeurs qui pourraient nous guider dans le choix d'un système proportionnel. Sans changement, le modèle actuel continuera à perpétuer un système électoral qui permet à un parti politique de gouverner en n'obtenant qu'environ 30% du vote.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca



© FAE

RAPPEL | CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL (RÉDUCTION DE TÂCHE, PARTIE D'ANNÉE) ET CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

Vous devez soumettre une telle demande aux ressources humaines de la CSPÎ au plus tard le 31 mai 2017.

CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL

(réduction de tâche ou congé pour une partie d'année)

D'après l'Entente locale (*clauses 5-15.18 à 5-15.22*), la commission scolaire peut accorder à l'enseignant(e) qui en fait la demande par écrit un congé sans traitement à temps partiel. Pour effectuer cette demande, vous devez remplir le formulaire **RH-03** disponible dans tous les établissements scolaires. Vous pouvez également vous le procurer sur notre site web.

Sur ce formulaire, il vous est demandé d'indiquer le motif pour lequel vous désirez avoir une réduction de tâche ou un congé pour une partie d'année. Si vous le jugez opportun, vous pouvez joindre une lettre à celui-ci afin d'élaborer au sujet du motif qui vous amène à effectuer cette demande.

CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (SABBATIQUE)

D'après l'Entente nationale (*clauses 5-17.00 à 5-17.04 ainsi que l'Annexe XIII*), seul(e)s les **enseignant(e)s permanent(e)s** sont admissibles au congé à traitement différé. Pour effectuer une demande, vous devez remplir le formulaire **RH-02** disponible dans tous les établissements scolaires ou encore, via notre site web.

La durée du congé peut être de six (6) mois ou d'un (1) an. Cependant, le congé sabbatique **doit être pris dans la deuxième moitié du contrat**.

Voici un tableau récapitulatif du pourcentage de traitement, selon les durées du congé et du contrat :

Rémunération durant les années du contrat afin d'obtenir un congé de 6 mois.	Contrat de 2 ans: 75% du salaire annuel Contrat de 3 ans: 83,34% du salaire annuel Contrat de 4 ans: 87,5% du salaire annuel Contrat de 5 ans: 90% du salaire annuel
Rémunération durant les années du contrat afin d'obtenir un congé d'un an.	Contrat de 3 ans: 66,66% du salaire annuel Contrat de 4 ans: 75% du salaire annuel Contrat de 5 ans: 80% du salaire annuel

Finalement, l'octroi du congé est du ressort de la commission scolaire. Toutefois, dans le cas d'un refus, la commission scolaire doit vous fournir le motif du refus si vous en effectuez la demande.

📄 Pour obtenir les formulaires mentionnés dans ce texte, rendez-vous sur notre site web au **www.sepi.qc.ca** → *Dossiers / Congés*.

■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

RAPPEL | AFFECTATIONS : LISTE VERTE

Mise à jour de la liste priorité d'emploi des enseignant(e)s admissibles à des contrats à temps partiel – secteur jeunes (communément désignée «liste verte»)

La CSPÎ procédera sous peu à la mise à jour de la «liste verte» en ajoutant, dans chaque champ ou discipline, par ancienneté, les noms de tou(te)s les enseignant(e)s détenteurs/trices d'une qualification légale qui, **en date du 15 mai** :

- Ont obtenu dans ce champ ou cette discipline, 2 contrats à temps partiel répartis sur au moins 2 années scolaires qui totalisent 140 jours ou plus au cours des 3 années scolaires précédentes;
- Ont une évaluation globale positive, soit avoir obtenu au moins les 2 dernières évaluations positives lors de

contrats obtenus au cours des 3 dernières années scolaires (*notez que l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive*);

- Ont réussi le CEFranc ou le TECFÉE et ont transmis leurs résultats à la CSPÎ;
- Ont l'un des critères de capacité indiqués à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale;
- Sont disponibles.

Nous vous invitons à vous assurer que la CSPÎ détient l'ensemble de ces informations en date du 15 mai 2017 afin de voir votre nom ajouté à «liste verte». Nous vous conseillons également de transmettre toute information à la CSPÎ par télécopieur et de conserver une preuve de transmission.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS - LUNDI 1^{ER} MAI

Le travail pas à n'importe quel prix! 15\$ MINIMUM

Nous vous invitons à vous joindre à cette marche régionale à laquelle la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le SEPÎ participeront afin de revendiquer pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs une rémunération minimale de 15\$. Cette revendication est loin d'être disproportionnée étant donné l'évolution rapide du coût de la vie. Elle s'inscrit dans la perspective de permettre à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de minimalement pourvoir à leurs besoins essentiels. Venez vous joindre à nous et participez à cette marche du lundi 1^{er} mai.

Point de rendez-vous de la FAE et du SEPÎ: parc Jean-Brillant (à l'angle de la rue Jean-Brillant et de l'avenue Gatineau)

Métro: Côte-des-Neiges

Heure du départ de la marche: 18h30 (nous serons présents sur les lieux dès 17h45)

Matériel de mobilisation: il sera disponible sur place.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca



INFO | COMITÉ D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUM: POSTES À COMBLER

Le comité d'élection et de référendum est composé de sept (7) membres et trois (3) membres substitués. À ce jour, sept (7) membres ont été élus et trois (3) membres substitués restent à élire. En vertu de nos statuts et règlements, le conseil des personnes déléguées (CPD) procède à l'élection des membres aux postes vacants des comités permanents.

Compte tenu que nous sommes dans une année de fin de mandat pour les membres du conseil d'administration et qu'il y aura des élections et peut-être un scrutin, compte tenu aussi de la nécessité d'avoir le maximum de membres

pour l'organisation et la mise en place de la procédure d'élection, **le conseil d'administration du SEPÎ invite les enseignantes et enseignants qui seraient intéressé(e)s à participer à cette organisation à titre de membre substitut du comité à lui faire parvenir leur candidature le plus tôt possible** afin que le conseil des personnes déléguées du 1^{er} mai prochain puisse procéder à l'élection des nouveaux membres au comité.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

Qu'avez-vous manqué dans la version web du **TOPO**?



Semaine du 11 avril 2017:

- Écho du CPD du 5 avril 2017
- Jour de la Terre
- Retour sur rencontre: CCF - *Lutter contre le sexisme à l'école, avec quels moyens?*

www.sepi.qc.ca

- Réseau des allié(e)s pour la diversité sexuelle
- Comité d'appel en assurances de la FAE: Appel de candidatures
- Affectations: Désistement ou mutation libre?

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca